

Non respect du contrat d'assurance

Par cavary, le 13/05/2009 à 10:14

Bonjour,

J'ai eu un sinistre avec mon véhicule, l'expert à estime les travaux supérieur au prix argus donc la voiture a été classé épave. J'ai acheté la voiture neuve avec une bonne remise. A l'époque j'avais souscrit une assurance tous risque avec l'option suivante: Votre voiture a moins de 3 ans lors du sinistre :

• Si elle avait moins d'un an lorsque vous l'avez achetée, elle est remboursée à neuf, sans décote Argus (au prix catalogue du même véhicule au jour du sinistre). Au moment du sinistre elle avait 2 ans.

Le prix catalogue fixé par l'expert est supérieur au prix d'achat.

L'assurance refuse de prendre l'option en compte, et donc refuse de régler la somme fixée par leur expert.

On til le droit?

merci

Par chaber, le 14/05/2009 à 07:05

Bonjour,

Il faudrait relire vos CG concernant la valeur d'achat: souvent il est précisé valeur d'achat sur justificatif, c'est à dire la facture.

En effet, si vous avez obtenu une réduction à l'achat, elle n'a pas à vous être payée par l'assureur. Ce serait une source de profit.

Par cavary, le 14/05/2009 à 10:01

bonjour et merci de m'avoir repondu si rapidement.

Votre reponse se base sur le remboursement à valeur d'achat, alors que le contrat se base sur la valeur à neuf de la voiture au moment du sinistre.

Il existe un autre contrat avec remboursement à valeur d'achat mais ce n'est pas celui que j'ai souscris.

De ce fait je ne comprend toujours pas pourquoi il faut cette facture!

merci